

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 22 février 2024

### Délibération n° 2024-02-08

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 16/02/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 16/02/2024
Qui ont pris part à la délibération	28	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Alain CALIOT ; Delphine OUVRANS ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; Bertrand LEIRIS ; Maya VALLART ; Jean-Yves PLUMET ; Christel EYHERAMOUNO.

**Absents excusés :**

Cindy ESPLAN donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 20/02/2024  
Senay OZTURK donne procuration à Jérôme NOBLE en date du 22/02/2024  
Vincent POURREZ donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 21/02/2024  
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 21/02/2024  
Mylène LARRIEU donne procuration à Maya VALLART en date du 09/02/2021  
David PERRIARD donne procuration à Delphine OUVRANS en date du 14/02/2024

**Absents :**

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

---

### Objet : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport donne lieu à débat.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 040-214002099-20240222-DELIB2024\_02\_08-DE



L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est venu modifier les articles du CGCT relatifs au débat d'orientations budgétaires (DOB). Il est ainsi précisé que l'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2312-1,

**VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (Art.11),

**VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment l'article 107,

**VU** le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2312-1,

**VU** la commission des finances qui s'est tenue le mercredi 14 février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix,

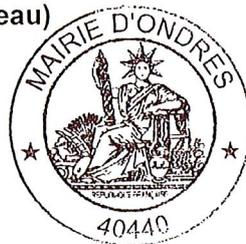
**PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2024.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,

Le 23 février 2024,

Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

M. Patrice LE NAY



Acte rendu exécutoire le ...04... / ...03... / 2024

- après télétransmission électronique le ...04... / 03... / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le ...04... / ...03... / 2024

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 040-214002099-20240222-DELIB2024\_02\_08-DE



# RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2024  
VILLE D'ONDRES**



## SOMMAIRE

### *Préambule*

<b>I- Le contexte national</b> .....	<b>3</b>
<b>II- La loi des finances 2024 : Impact sur les collectivités territoriales</b> .....	<b>4</b>
1- Les recettes.....	5
2- Les dépenses.....	5
<b>III- Le compte administratif 2023</b> .....	<b>6</b>
1- Les mandats et titres de l'exercice 2023.....	6
2- Le résultat de clôture 2023.....	6
3- Les informations financières.....	7
<b>IV- Le budget 2024 : Les premiers éléments</b> .....	<b>8</b>
1- La section de fonctionnement.....	8
1-Les recettes.....	9
2-Les dépenses.....	12
2- La section d'investissement.....	15
1-Les recettes.....	16
2-Les dépenses.....	17
<b>V- La dette</b> .....	<b>22</b>
1- L'extinction de la dette.....	22
2- Les emprunts en cours.....	23
<b>VI- Le budget annexe : Lotissement communal</b> .....	<b>23</b>



## PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires est prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu lors d'un Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de discuter des orientations budgétaires qui seront affichées dans le budget primitif.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

Ce débat a lieu en séance du Conseil Municipal le jeudi 22 février 2024, le budget primitif 2024 sera quant à lui présenté lors de la séance du jeudi 7 mars 2024.

## I – CONTEXTE NATIONAL

La loi de programmation des Finances Publiques pour les années 2023-2027 ambitionne de réduire le déficit public, de maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités comme soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi et assurer les transitions écologique et numérique.

Ce texte définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire. Un retour du déficit public sous la barre des 3 % du PIB est prévu d'ici 2027 contre 4.9 % en 2023.

Pour lutter contre l'inflation, le budget de l'Etat mobilisera près de 25 milliards d'euros pour l'indexation des prestations sociales et des minima sociaux, des retraites et de l'impôt sur le revenu.

La maîtrise de la dépense publique doit permettre de poursuivre l'objectif de baisse du déficit, conformément au projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

La loi des finances 2024 engage des économies à hauteur de 16 milliards d'euros, notamment grâce à la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique. Pour mieux accompagner la maîtrise de la dépense, la loi des finances s'appuie sur des revues des dépenses publiques, qui seront conduites chaque année et articulées avec la procédure budgétaire et la mise en place de réformes structurelles.

Les dépenses prévues par la loi des finances 2024 permettent de financer trois grands chantiers prioritaires :



- La transition écologique avec 7 milliards de crédits supplémentaires,
- Le régalién (armée, police, justice) en hausse de 4 milliards d'euros,
- L'éducation et la formation en croissance de 5.5 milliards d'euros.

## **Maîtrise des dépenses publiques : vers le rétablissement des comptes publics à l'horizon 2027**

Les prévisions macro-économiques estiment la croissance en 2024 à +1.4%, et un reflux notable de l'inflation qui devrait s'établir à + 2.6%.

En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait 4.4% du PIB, conformément au programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance de 1.4 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien (arrêt programmé des boucliers tarifaires).

La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à l'horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques. Elle prévoit également une baisse du ratio de dépense, estimée à 55.3%. Cette baisse s'expliquerait par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie permise notamment par la baisse des prix de l'énergie.

La dépense publique en volume croîtrait en moyenne de 0.6% sur la période 2022-2027. Le ratio de dépense publique (hors crédit d'impôt) reculerait en 2024 de 55.9% pour s'établir à 53.8% en 2027.

Le ratio de dette rapporté au PIB serait en décline à partir de 2025. Il se stabiliserait en 2024 à 109.7%, puis poursuivrait sa décline pour s'établir à 108.1% du PIB en 2027.

Alors que la taxe foncière a récemment fait l'objet d'une augmentation, le gouvernement entend «poursuivre la baisse des impôts amorcée lors du quinquennat».

## **II – LOI DE FINANCES 2024 : IMPACT SUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Refonte des redevances des agences de l'eau, réforme des zones de revitalisation rurale, ajustement des modalités de certaines dotations, nouvelle exonération de taxe foncière pour les logements sociaux anciens... la loi des finances 2024 regroupe une multitude de mesures financières et fiscales impactant directement le potentiel financier des collectivités territoriales.

Les éléments essentiels impactant les collectivités :



## ❶ Pour les recettes

- **Instauration d'une nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux** achevés au moins depuis 40 ans et lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique . Pas de compensation financière prévue pour les communes.
- **Aménagement des dispositifs fiscaux bénéficiant aux territoires ruraux en difficultés**
- **Etalement sur 4 ans de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**
- **Encadrement de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux de télécommunication fixe** : concerne uniquement les Régions.
- **Réforme des redevances des agences de l'eau** au 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec la création de deux nouvelles redevances pour augmenter et assurer les performances des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif .
- **Augmentation de la dotation globale de fonctionnement** à 27 milliards d'euros. Cette augmentation permettra à plus de 60 % des communes de voir leur DGF augmenter en 2024.
- **Mise en place d'une compensation au profit des communes et intercommunalité** qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants

## ❷ Pour les dépenses

- **Maintien du bouclier tarifaire** permettant de limiter la hausse des tarifs règlementés de l'électricité.
- **Suppression du soutien au développement des activités périscolaires** initialement destiné à accompagner les communes dans le développement des activités des écoles maternelles et primaires.
- **Nouvelle répartition de la DGF en 2024** avec une progression de 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine et de 100 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale.
- **Modifications des modalités de calcul de la DGF.**



- **Renforcement de la dotation « biodiversité »** qui devient la dotation de « valorisation des aménités rurales » et qui se voit dotée de 100 millions d'euros soit 58.4 millions d'euros de plus qu'en 2023.
- **Définition des modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés** dont l'enveloppe passe de 52.4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024. L'objectif est de donner les moyens aux communes de prendre en charge dans les délais les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité.
- **Réforme de la dotation particulière élu local** dont le but est d'introduire une prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux de l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants.

### III – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

#### ① Les mandats et titres de l'exercice 2023

	Dépenses 2023	Recettes 2023
Investissement	6 679 421,36	7 992 881,30
Fonctionnement	8 305 059,24	9 980 021,78
Totaux	14 984 480,60	17 972 903,08

#### ② Le résultat de clôture 2023

	Résultat 2022	Part affectée à l'investissement	Mandats 2023 (Hors Résultat 2022)	Titres 2023 (Hors Résultat 2022)	Résultat de clôture
Investissement	725 563,76		6 679 421,36	7 267 317,54	1 313 459,94
Fonctionnement	1 677 183,62		8 305 059,24	8 302 838,16	1 674 962,54
Totaux	2 402 747,38	0,00	14 984 480,60	15 570 155,70	2 988 422,48

#### ③ Les informations financières

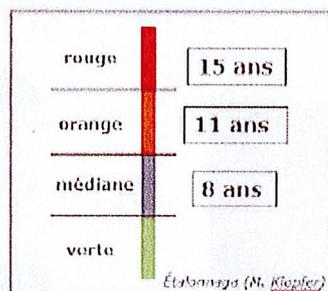


**INFORMATION FINANCIERES ESSENTIELLES  
AU COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2023**

<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>7 112 148</b>
Charges à caractère général (011)	1 779 908
Charges de personnel (012)	4 475 086
<b>Charges financières (66)</b>	<b>99 650</b>
Atténuations de produits (014)	119 765
Autres charges de gestion courante (65)	621 902
Charges exceptionnelles	15 837
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>8 242 766</b>
Atténuations de charges (013)	57 327
Produits des services (70)	740 115
Impôts et taxes (73)	5 391 809
Dotations et participations (74)	1 894 448
Autres produits de gestion courante (75)	121 635
Produits financiers (76)	7
Produits exceptionnels (77)	37 425
<b>EPARGNE BRUTE OU CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (3)=(2)-(1)</b>	<b>1 130 618</b>
<b>DETTE AU 31/12/2023</b>	<b>6 427 078</b>
<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT OU RATIO KLOPFER</b>	<b>5,68</b>

**Définition Ratio Klopfler :** Détermine le nombre d'années d'épargne brute nécessaire au remboursement du stock de dette. Il détermine la capacité de la commune à se désendetter.

**ECHELLE DE KLOPFER**



jusqu'à 8 ans :	situation saine
entre 8 ans et 11 ans	situation bonne
entre 11 ans et 15 ans	situation mauvaise
supérieur à 15 ans :	situation très mauvaise

**IV – LE BUDGET 2024 : LES PREMIERS ELEMENTS**

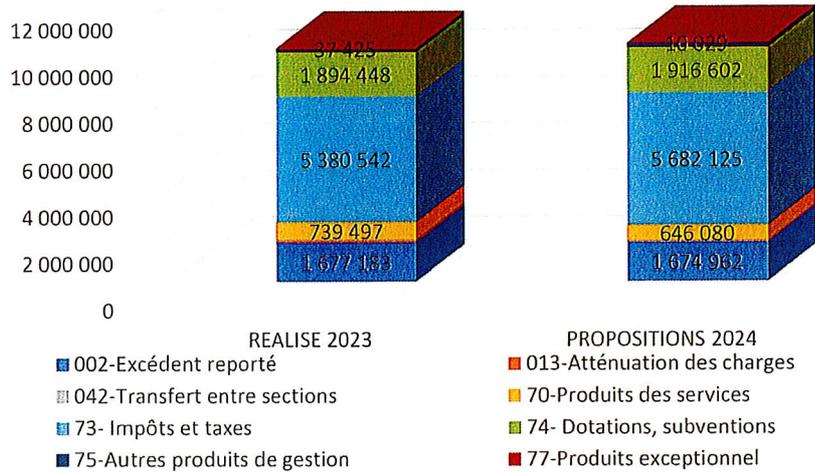


## I- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la ville. Il s'agit de dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

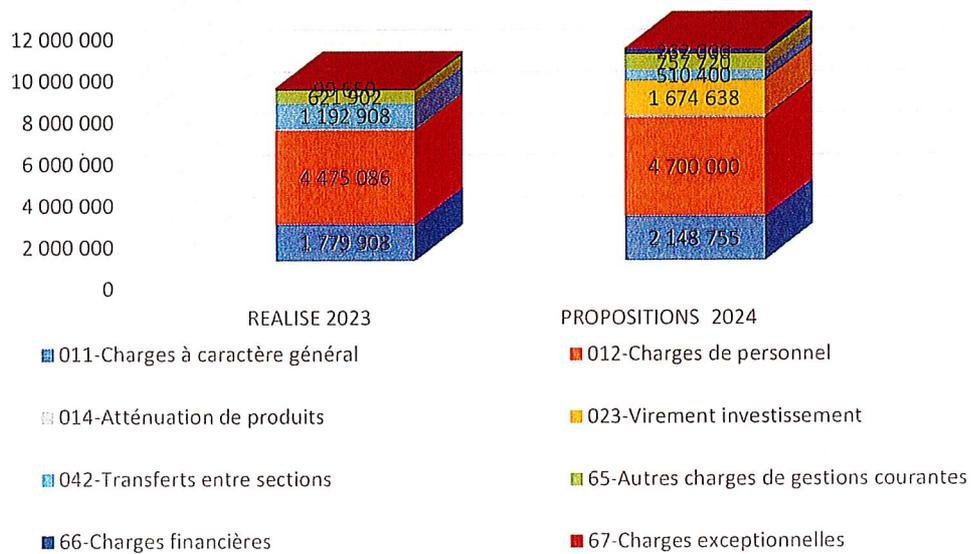
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Réalisé 2023 : 9 980 021.78 € - Prévisionnel 2024 = 10 181 613.00 €



### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

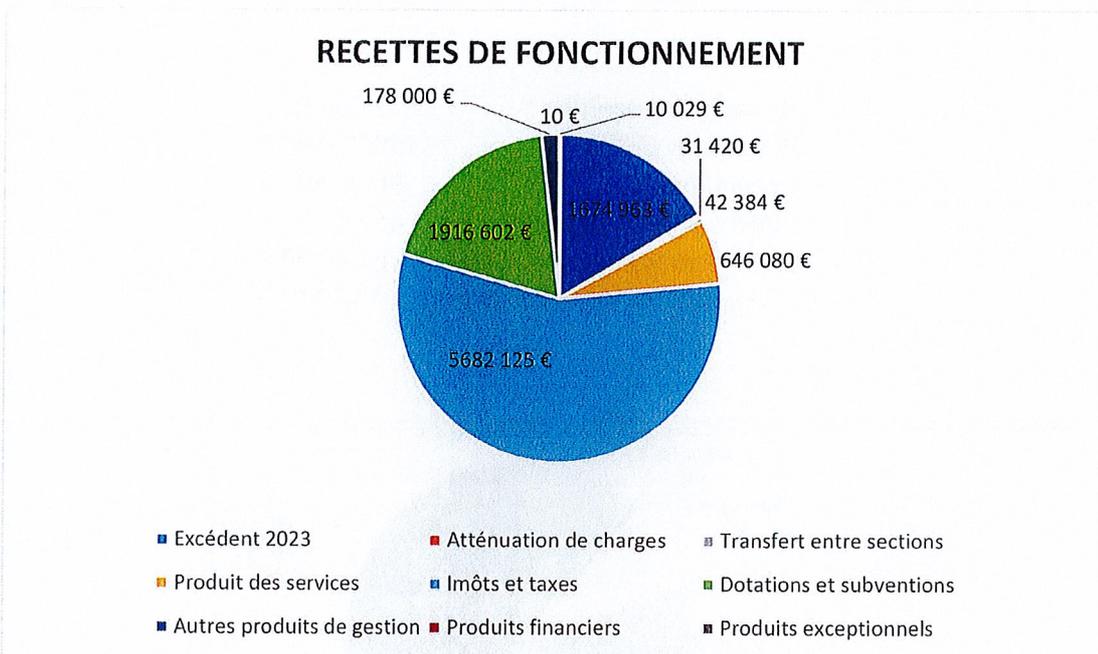
Réalisé 2023 : 8 305 059.24 € - Prévisionnel 2024 = 10 181 613.00 €



## 1-Les recettes



Les recettes de la section de fonctionnement sont estimées à 10 181 613,00 euros, elles se répartissent en 8 chapitres :



Recettes de fonctionnement		Budget 2023	Budget 2024
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 677 183,62	1 674 962,54
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	42 001,00	31 420,00
042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71 957,00	42 384,00
70	PRODUITS DES SERVICES	641 377,00	646 080,00
73	IMPOTS ET TAXES	5 263 000,00	5 682 125,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	1 838 000,00	1 916 602,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	83 900,00	178 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	50,00	10,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 489,38	10 029,46
<b>TOTAL</b>		<b>9 631 958,00</b>	<b>10 181 613,00</b>

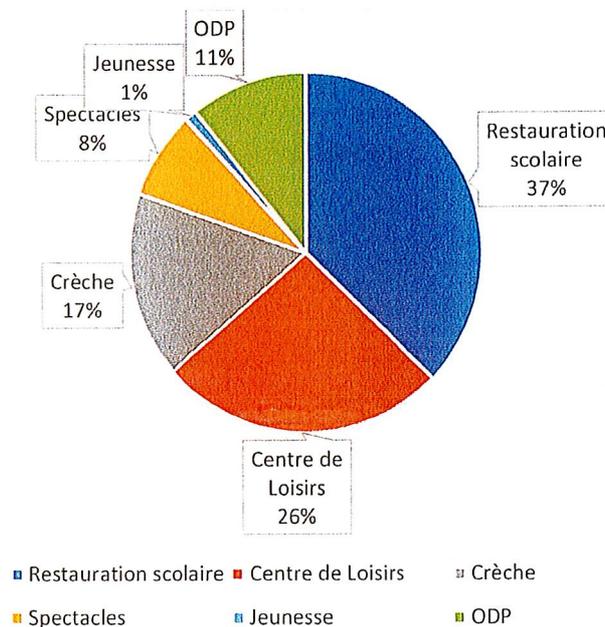
**Chapitre 002 :** Le résultat de clôture 2023 reporté sur le budget 2024 est estimé à 1 674 962.54 euros

**Chapitre 013 :** 31 420.00 euros sont prévus pour l'encaissement des indemnités journalières perçues dans le cadre des remboursements liés aux arrêts et accidents de travail.



**Chapitre 70 :** Ce chapitre nommé produits des services du domaine et ventes diverses regroupe le montant des ventes lié aux prestations de service et aux produits afférents aux activités dites annexes. Son montant est estimé en 2024 à 646 080.00 euros. Les principales recettes sont :

- Restauration scolaire : 213 000.00 €
- Prestations CLSH : 150 000.00 €
- Accueil crèche : 96 000.00 €
- Entrées service culturel : 45 000.00 €
- Prestations service jeunesse : 6 000.00 €
- Occupation du domaine Public : 61 000.00 €



**Chapitre 73 :** Le chapitre 73 regroupe les recettes à caractère fiscal. Elles sont estimées à 5 682 125.00 euros et représentent 55.81 % des recettes de fonctionnement :

- Impôts directs locaux : 4 779 125.00 €
- La taxe additionnelle : 500 000.00 €
- La taxe sur l'électricité : 170 000.00 €
- La taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles : 30 000.00 €
- Autres : 3 000.00 €

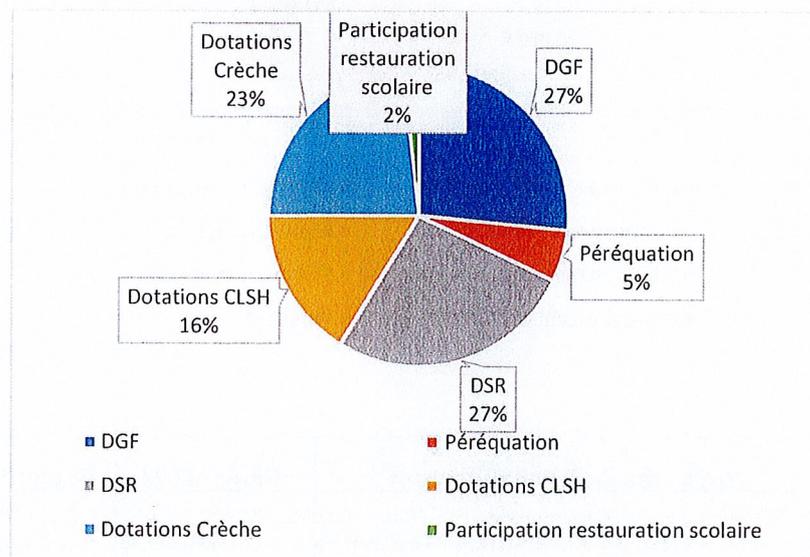
L'augmentation de ces recettes est estimée à 300 000.00 € et est liée à la revalorisation des bases de calcul et à l'instauration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

**Chapitre 74 :** Ce chapitre comptable regroupe l'ensemble des recettes perçues au titre des dotations de l'Etat ainsi que les subventions et/ou les participations de divers



organismes en exécution de contrats ou de conventionnements. 1 710 002.00 euros sont prévus à ce chapitre et les principales recettes sont :

- Dotation de fonctionnement = 492 196.00 €
- Dotation de péréquation = 102 393.00 €
- Dotation de solidarité rurale = 494 510.00 €
- Participations en faveur du CLSH = 300 000.00 €
- Participations en faveur de la crèche = 430 000.00 €
- Participations en faveur de la restauration scolaire = 35 000.00 €



**Chapitre 75 :** Les autres produits de gestion courante comprennent la perception de revenus et redevances diverses provenant du patrimoine, les excédents et déficits des budgets annexes, le résultat bénéficiaire de certaines régies, les redevances perçues par les fermiers et concessionnaires.

Ce chapitre va connaître une nette augmentation avec la signature de la nouvelle délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aire communale de camping-cars.

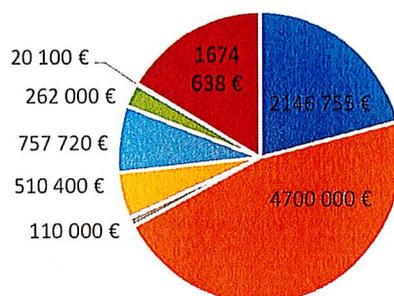
**Chapitre 77 :** Ce chapitre regroupe ce que l'on appelle les produits exceptionnels, c'est-à-dire les encaissements qui ne se rapportent pas à l'activité dite normale de la collectivité. Il s'agit essentiellement de l'annulation de mandats sur exercice antérieur et est estimé à 10 029.46 €.

## 2-Les dépenses



Les dépenses de fonctionnement sont équilibrées comme en recettes à 10 181 613,00 euros, et se répartissent également en 8 chapitres :

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Ecritures d'ordre
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Virement

Dépenses de fonctionnement		Budget 2023	Budget 2024
011	CHARGES A CARACTERES GENERALES	2 064 859,38	2 146 755,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 773 881,00	4 700 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	137 000,00	110 000,00
042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 267 126,00	510 400,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	757 900,00	757 720,00
66	CHARGES FINANCIERES	109 300,00	262 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 140,00	20 100,00
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	491 751,62	1 674 638,00
TOTAL		9 631 958,00	10 181 613,00

**Chapitre 011 :** La prévision à ce chapitre sera en hausse par rapport au réalisé 2023 . Cette augmentation est liée à l'inflation, à l'augmentation des coûts de l'énergie, des matières premières, de certaines prestations de services et des assurances.

**Chapitre 012 :** Les dépenses de personnel incompressibles sont estimées à 4 700 000.00 euros et tiennent comptes des mesures réglementaires et statutaires connues à ce jour soit la nouvelle revalorisation des grilles indiciaires de rémunération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (+ 5 points d'indice pour tous les agents) et le possible versement d'une prime de pouvoir d'achat aux agents répondants aux critères d'attribution qui seront fixés par décret.



**Chapitre 014 :** Ce chapitre comptabilise les versements effectués par la commune dans le cadre du fond national de péréquation des ressources intercommunales. Ce reversement est estimé à 110 000.00 euros.

**Chapitre 042 :** Ce chapitre comptabilise les écritures d'ordre budgétaire. Il est composé des amortissements et des provisionnement :

- Dotation aux amortissements : 410 400.00 € (prorata temporis)
- Nouvelle dotation aux provisions : 100 000.00 € (estimation du Comptable Public dans le cadre de l'affaire qui oppose la commune aux consorts Chauray)

**Chapitre 65 :** Ce chapitre regroupe les contributions versées aux organismes de regroupement, les indemnités des élus mais également les subventions aux associations. Il est estimé à 757 720.00 euros dont 107 000.00 euros pour les indemnités aux élus.

Les principales participations et contributions que versent la commune sont :

SDIS	115 520,00
SYNDICAT DES ETANGS LANDAIS	16 000,00
DRFIP POITOU MNS	5 000,00
FRAIS DE SCOLAIRITE	800,00
CELESTE KLEIN (Crèche familiale)	43 000,00
CONTRIBUTION EMM TARNOS+CONS	48 000,00
SYDEC ECLAIRAGE PUBLIC	25 000,00
SMPBA	220 000,00
LITTORAL LANDAIS (Nettoyage plage)	27 000,00
CONTRIBUTION GEOLANDES	16 000,00
SYNDICAT GESTION DES BAINNADES	7 000,00
CHENIL BIREPOULET	10 000,00
CMR LANDES	17 000,00
REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR	19 900,00
REDEVANCES SITCOM	7 000,00

En ce qui concerne les subventions, 60 000.00 euros sont prévus pour les associations, 4 500.00 euros pour l'école primaire, 2 500.00 euros pour l'école maternelle et 1 000.00 euros pour les classes découvertes.

**Chapitre 66 :** 210 000.00 euros sont prévus pour le remboursement des intérêts des emprunts et 52 000.00 euros pour les intérêts courus non échus.

**Chapitre 67 :** la somme de 10 100.00 euros est prévue pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Le virement à la section d'investissement est estimé à 1 674 638.00 euros.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 040-214002099-20240222-DELIB2024\_02\_08-DE



## **II- La section d'investissement**

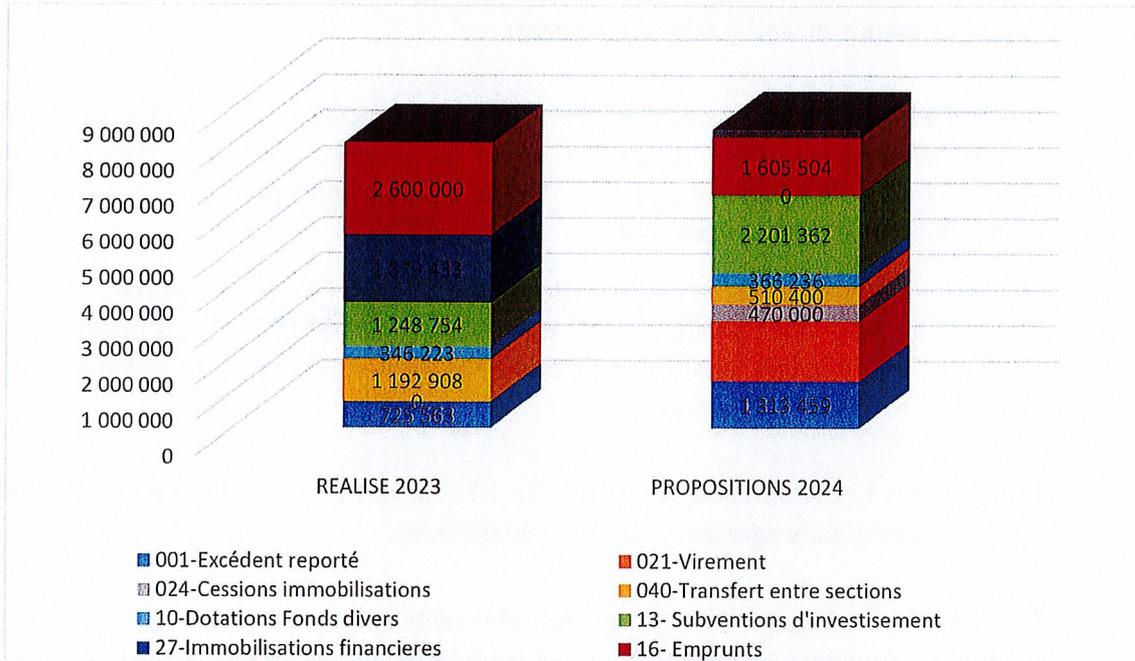
La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune. Pour les dépenses, il s'agit entre autres des nouveaux



travaux, des acquisitions immobilières, mais également du remboursement du capital des emprunts. Pour les recettes, il s'agit principalement des subventions d'investissement, des dotations de l'Etat, du fond de compensation de la TVA et des emprunts souscrits.

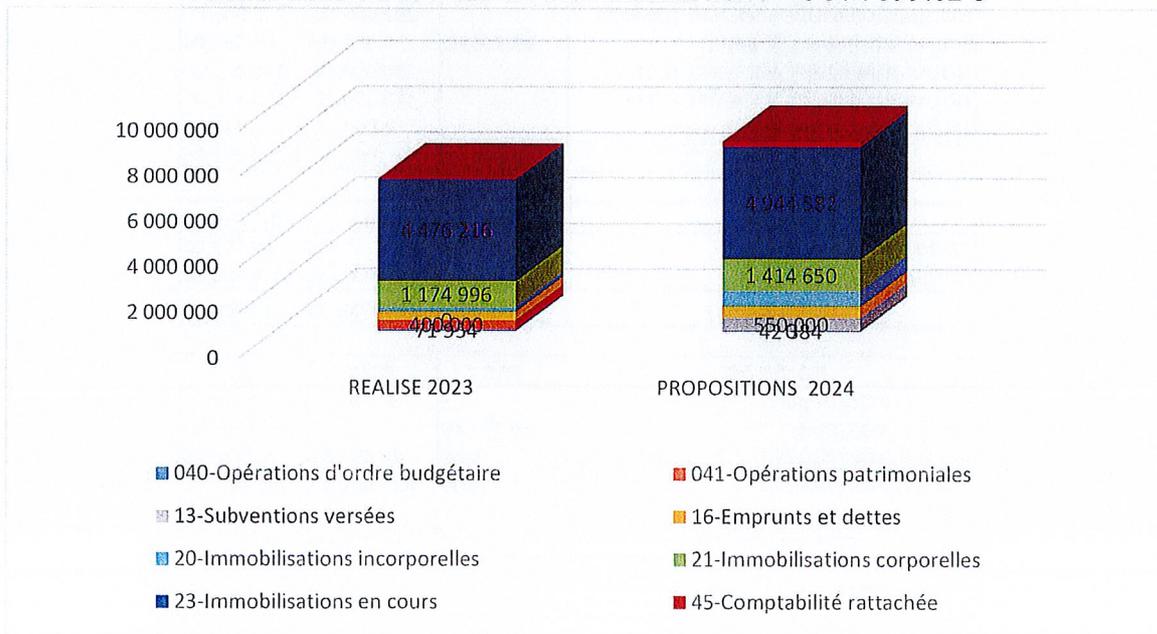
### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Réalisé 2023 : 7 992 881 € - Prévisionnel 2024 = 8 374 599 €



### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Réalisé 2023 : 6 679 421 € - Prévisionnel 2024 = 8 374 599.02 €



## 1-Les recettes

Chapitre 001 : Il s'agit de l'excédent antérieur reporté qui s'élève à 1 313 459.94 euros.



	Résultat 2022	Part affectée à l'investissement	Mandats 2023 (Hors Résultat 2022)	Titres 2023 (Hors Résultat 2022)	Résultat de clôture
Investissement	725 563,76		6 679 421,36	7 267 317,54	1 313 459,94
Fonctionnement	1 677 183,62		8 305 059,24	8 302 838,16	1 674 962,54
Totaux	2 402 747,38	0,00	14 984 480,60	15 570 155,70	2 988 422,48

**Chapitre 021 :** Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 1 674 638.00 euros.

**Chapitre 040 :** On retrouve à ce chapitre les écritures concernant les amortissements et les provisionnements 2024 (équilibré avec le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement). Il s'agit d'écritures d'ordres budgétaires pour un montant de 510 400.00 euros réparti comme suit :

- Dotation aux amortissements : 410 400.00 € (prorata temporis)
- Nouvelle dotation aux provisions : 100 000.00 € (estimation du Comptable Public dans le cadre de l'affaire qui oppose la commune aux consorts Chauray)

**Chapitre 10 :** Les deux recettes au chapitre 10 sont le FCTVA estimé à 166 234.00 euros et la taxe d'aménagement pour 200 000.00 euros.

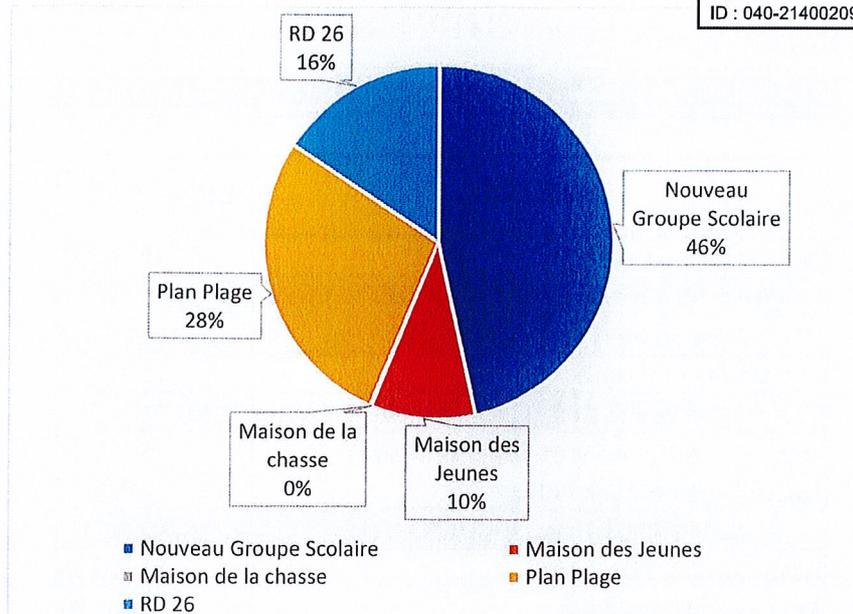
**Chapitre 13 :** Le chapitre 13 regroupe les subventions d'investissement que devrait percevoir la commune. Son montant est estimé à 2 201 362.40 euros :

BATIMENTS	RAR	2024	BP 2024
NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE (Etat)	159 600,00	238 000,00	397 600,00
Maison des jeunes (Etat)	146 244,00	36 561,00	182 805,00
NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE (Depart)		292 005,00	292 005,00
Maison des jeunes (Départ)	23 760,00	4 391,00	28 151,00
NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE (CC)		150 000,00	150 000,00
NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE (CAF)		185 126,00	185 126,00
MAISON DE LA CHASSE (Depart)		4 000,00	4 000,00
<b>TOTAL BATIMENTS</b>	<b>329 604,00</b>	<b>910 083,00</b>	<b>1 239 687,00</b>

VOIRIE	RAR	2024	BP 2024
RD 26 (Départ)	47 000,00	0,00	47 000,00
RD 26 (Agence de l'eau)		300 000,00	300 000,00
<b>TOTAL VOIRIE</b>	<b>47 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>347 000,00</b>

TOURISME	RAR	2024	BP 2024
PLAN PLAGE (Départ)		23 766,00	23 766,00
PLAN PLAGE (Etat)	66 151,40	0,00	66 151,40
PLAN PLAGE (Région)	0,00	59 456,00	59 456,00
PLAN PLAGE (FEDER)	0,00	457 968,00	457 968,00
PLAN PLAGE (Agence de l'eau)		7 334,00	7 334,00
<b>TOTAL TOURISME</b>	<b>66 151,40</b>	<b>548 524,00</b>	<b>614 675,40</b>

<b>TOTAL BP 2024</b>	<b>442 755,40</b>	<b>1 758 607,00</b>	<b>2 201 362,40</b>
----------------------	-------------------	---------------------	---------------------



**Chapitre 16** : L'emprunt d'équilibre 2024 est estimé à 1 605 504.68 euros.

## 2-Les dépenses

### *Les Restes à Réaliser*

Les restes à réaliser sont les dépenses d'investissement qui ont été engagées par l'ordonnateur et qui n'ont pas été mandatées à la clôture de l'exercice budgétaire. Ces dépenses (classe 2) sont reprises en crédits de report sur le budget N+1, et doivent s'ajouter aux crédits de l'année.

A la clôture de la section d'investissement, le montant des restes à réaliser 2023 à reporter sur le budget 2024 s'élève à 381 533.02 euros réparti comme suit :

ETAT DES RESTES A REALISER SUR L'EXERCICE 2023					
DEPENSES					
Opération	Article	Programme	Fonction	Objet	Montants Engagés
100	2313	1008	20	Construction d'un nouveau groupe scolaire	57 297,81 €
100	2313	1038	414	Travaux Dojo Larrendart	13 144,59 €
<b>SOUS-TOTAL PAR OPERATION</b>					<b>70 442,40 €</b>
105	2151	1017	815	Voirie avenue de la plage	5 196,00 €
105	2152	1019	821	Equipements de voirie RD 26	1 000,00 €
105	2152	2302	822	Réaménagement de l'avenue du 8 mai 1945 / RD 26	206 354,10 €
<b>SOUS-TOTAL PAR OPERATION</b>					<b>212 550,10 €</b>
107	2315	1036	95	Plan plage	98 540,52 €
<b>SOUS-TOTAL PAR OPERATION</b>					<b>98 540,52 €</b>
<b>TOTAL</b>					<b>381 533,02 €</b>



## LES NOUVELLES PROPOSITIONS 2024 PAR GESTIONNAIRE

### GESTIONNAIRE FINANCIER

LIBELLES	BUDGET 2024
Reprises sur provisions	42 384,00
<b>DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>42 384,00</b>
<b>Reversement Satel affaire Chaurray</b>	<b>550 000,00</b>
Capital des emprunts	511 350,00
<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>511 350,00</b>
Logiciels Concessions et droits similaires	6 000,00
Logiciel Logipol Web Police	3 000,00
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>9 000,00</b>
Achat terrains nus (Lesca)	21 700,00
Matériel informatique	6 000,00
Matériel de bureau et mobilier administration générale	7 000,00
Autres matériels administration générale	3 000,00
5 Vitrines affichage (Renouvellement)	4 000,00
Caméras piétons Police	4 700,00
2 Aspirateurs Dojo + CLSH	530,00
Autolaveuse à batterie	3 730,00
2 chariots double seau	220,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>50 880,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 163 614,00</b>

### GESTIONNAIRE DEAJs

LIBELLES	BUDGET 2024
MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER MATERNELLE	3 060,00
MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER PRIMAIRE	2 400,00
MATERIEL ET MOBILIER NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	110 000,00
BILLARD JEUX DE FLECHETTES	1 000,00
PC ESPACE IJ	500,00
MOBILIER AMENAGEMENT ESPACE SOLIDAIRE DOJO	2 000,00
MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER CLSH	1 500,00
MATERIEL AUTRES PLAGE	7 000,00
MATERIEL AUTRES RESTAURATION SCOLAIRE	1 000,00
SONORISATION ET ECLAIRAGE CAPRANIE	5 000,00
MATERIEL AUTRES CLSH	800,00
MATERIEL AUTRES JEUNESSE	500,00
MATERIEL AUTRES CRECHE	2 500,00
2 ASPIRATEUR ATSEM	300,00
<b>TOTAL</b>	<b>137 560,00</b>



## GESTIONNAIRE ST

Libellé	RAR	NOUVELLES PROPOSITIONS	BUDGET 2024
QUARTIERS APAISES		25 000,00	25 000,00
ETUDE AMENAGEMENT VOIRIE		10 000,00	10 000,00
SUBVENTION VERSEE AU SYDEC POUR TRAVAUX EP		140 632,00	140 632,00
Participation convention EP LEL Hendaye Ondres		14 000,00	14 000,00
PARTICIPATION COMMUNE RD 810		480 000,00	480 000,00
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>669 632,00</b>	<b>669 632,00</b>
DEMANDES TRAVAUX BATIMENTS		47 000,00	47 000,00
AGENCEMENTS ET TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE		1 200,00	1 200,00
AGENCEMENTS ET TRAVAUX BATIMENTS DIVERS		30 000,00	30 000,00
AGENCEMENT CRECHE		3 500,00	3 500,00
DEMANDES VOIRIE RESEAUX		52 900,00	52 900,00
MOE AVENUE DE LA PLAGE	5 196,00	46 000,00	51 196,00
TRAVAUX AVENUE DE LA PLAGE		353 000,00	353 000,00
TRAVAUX PLUVIAL 19 MARS 1962		180 000,00	180 000,00
GLOBES ECLAIRAGE PUBLIC + DOUS MAYNADES		135 000,00	135 000,00
AMENAGEMENT RD 26	206 354,10		206 354,10
EQUIPEMENT DE VOIRIE RD 26	1 000,00	35 000,00	36 000,00
DEMANDE MATERIEL ST		63 600,00	63 600,00
DEMANDE POUR PLAGES		66 460,00	66 460,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>212 550,10</b>	<b>1 013 660,00</b>	<b>1 226 210,10</b>
NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	57 297,81	4 296 500,00	4 353 797,81
DOJO CENTRE SPORTIF LARRENDART	13 144,59	79 200,00	92 344,59
MDJ		174 900,00	174 900,00
MAISON DE LA CHASSE		100 000,00	100 000,00
PLAN PLAGE	98 540,52	125 000,00	223 540,52
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>168 982,92</b>	<b>4 775 600,00</b>	<b>4 944 582,92</b>
TRAVAUX RD26		233 000,00	233 000,00
<b>COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE</b>		<b>233 000,00</b>	<b>233 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>381 533,02</b>	<b>6 691 892,00</b>	<b>7 073 425,02</b>



### Annexe liste matériel Services Techniques :

Libellé	BUDGET 2024
<b>MATÉRIELS - BATIMENTS</b>	<b>17 500,00 €</b>
Nettoyeur à haute pression	500,00 €
Bâches pour chapiteaux	13 000,00 €
Pirls (x2)	2 000,00 €
Stock divers (tous services)	2 000,00 €
<b>MATÉRIELS - VOIRIES</b>	<b>17 100,00 €</b>
Malaxeur à béton	300,00 €
Machine à tracer routière	13 000,00 €
Matériel type barrières police	3 000,00 €
Potelets	800,00 €
<b>MATÉRIELS - ESPACES VERTS</b>	<b>17 000,00 €</b>
Rotofil - élageuse - souffleurs	2 200,00 €
Autoportée stade (occasion)	12 000,00 €
Motoculteur	1 000,00 €
Sécauteur électrique	1 800,00 €
<b>MATÉRIELS - MECANIQUE</b>	<b>9 400,00 €</b>
Batteries GOUPIL	4 400,00 €
Divers ( pont de levage auto porté, table élévatrice, booster de bat,..)	5 000,00 €
<b>MATÉRIELS - MNS</b>	<b>2 600,00 €</b>
Mirador ( y compris siège et filets)	2 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>63 600,00 €</b>



### Annexe liste chantiers Services Techniques :

Libellé	BUDGET 2024
<b>CHANTIERS - BATIMENTS</b>	<b>47 000,00 €</b>
Portail Maison de la chasse	1 200,00 €
Porte église + nettoyage facade ouest	9 000,00 €
Bornes du marché - place R. feuillet ( + travaux réseaux)	17 000,00 €
Abris vélo + dalle (école maternelle)	3 000,00 €
Murets + pergolas + clôture (école élémentaire)	1 200,00 €
Couverture + bandeaux (école maternelle)	10 000,00 €
Peintures sanitaires (école maternelle)	1 800,00 €
Recherche de fuite (Capranie)	600,00 €
Peintures couloir (Capranie)	1 200,00 €
Aménagement du box voirie	2 000,00 €
<b>CHANTIERS - VOIRIES</b>	<b>52 900,00 €</b>
Boulodrome ( y compris gestion eaux pluviales - merlon - MPE)	3 000,00 €
Hydrant - création de bâches ( Northon - Hillets - Darrigrand)	30 000,00 €
Diagnostic Routier	2 500,00 €
Drain école élémentaire	3 000,00 €
Marquage routier (y compris passages piétons)	12 000,00 €
Plots anti-stionnement (avenue de la plage)	2 400,00 €
<b>CHANTIERS - PLAGE</b>	<b>66 460,00 €</b>
Mobiliers : tables + bancs	9 300,00 €
Mobiliers : pergolas	12 000,00 €
Mobiliers : rack à vélo	18 000,00 €
barrière accès Brocard	840,00 €
Clôtures du parking à vélo	720,00 €
Plantations	2 400,00 €
Clôtures commerces (guinguette + piscine + poste de secou	3 000,00 €
Reprise parking (écorces 100 m3)	7 000,00 €
Bardage du conteneur MNS	2 400,00 €
Tapis (vélo)	10 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>166 360,00 €</b>

**Chapitre 16 :** En dépense, le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts. L'annuité 2024 est estimée à 511 350.00 euros.



## V – LA DETTE

### ① L'EXTINCTION DE LA DETTE

#### PROFIL EXTINCTION DE LA DETTE

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	6 427 078,19 €	511 328,54 €	206 963,81 €	718 292,35 €	5 915 749,65 €
2025	5 915 749,65 €	460 765,19 €	182 218,81 €	642 984,00 €	5 454 984,46 €
2026	5 454 984,46 €	468 630,53 €	161 781,81 €	630 412,34 €	4 986 353,93 €
2027	4 986 353,93 €	476 847,00 €	146 699,50 €	623 546,50 €	4 509 506,93 €
2028	4 509 506,93 €	485 431,66 €	134 116,20 €	619 547,86 €	4 024 075,27 €
2029	4 024 075,27 €	333 839,87 €	120 458,12 €	454 297,99 €	3 690 235,40 €
2030	3 690 235,40 €	310 187,38 €	112 844,08 €	423 031,46 €	3 380 048,02 €
2031	3 380 048,02 €	303 224,17 €	105 045,37 €	408 269,54 €	3 076 823,85 €
2032	3 076 823,85 €	304 618,08 €	97 802,96 €	402 421,04 €	2 772 205,77 €
2033	2 772 205,77 €	306 036,17 €	90 467,99 €	396 504,16 €	2 466 169,60 €
2034	2 466 169,60 €	307 479,01 €	82 979,72 €	390 458,73 €	2 158 690,59 €
2035	2 158 690,59 €	308 947,25 €	75 319,99 €	384 267,24 €	1 849 743,34 €
2036	1 849 743,34 €	310 441,28 €	67 019,57 €	377 460,85 €	1 539 302,06 €
2037	1 539 302,06 €	203 151,89 €	58 993,14 €	262 145,03 €	1 336 150,17 €
2038	1 336 150,17 €	173 816,13 €	51 447,72 €	225 263,85 €	1 162 334,04 €
2039	1 162 334,04 €	174 501,23 €	44 179,81 €	218 681,04 €	987 832,81 €
2040	987 832,81 €	175 207,84 €	36 556,00 €	211 763,84 €	812 624,97 €
2041	812 624,97 €	175 936,63 €	29 398,38 €	205 335,01 €	636 688,34 €
2042	636 688,34 €	176 688,34 €	22 243,52 €	198 931,86 €	460 000,00 €
2043	460 000,00 €	152 000,00 €	15 450,75 €	167 450,75 €	308 000,00 €
2044	308 000,00 €	22 000,00 €	10 626,00 €	32 626,00 €	286 000,00 €
2045	286 000,00 €	22 000,00 €	9 581,00 €	31 581,00 €	264 000,00 €
2046	264 000,00 €	22 000,00 €	8 580,00 €	30 580,00 €	242 000,00 €
2047	242 000,00 €	22 000,00 €	7 865,00 €	29 865,00 €	220 000,00 €
2048	220 000,00 €	22 000,00 €	6 930,00 €	28 930,00 €	198 000,00 €
2049	198 000,00 €	22 000,00 €	6 237,00 €	28 237,00 €	176 000,00 €
2050	176 000,00 €	22 000,00 €	5 544,00 €	27 544,00 €	154 000,00 €
2051	154 000,00 €	22 000,00 €	4 851,00 €	26 851,00 €	132 000,00 €
2052	132 000,00 €	22 000,00 €	4 158,00 €	26 158,00 €	110 000,00 €
2053	110 000,00 €	22 000,00 €	3 465,00 €	25 465,00 €	88 000,00 €
2054	88 000,00 €	22 000,00 €	2 860,00 €	24 860,00 €	66 000,00 €
2055	66 000,00 €	22 000,00 €	2 145,00 €	24 145,00 €	44 000,00 €
2056	44 000,00 €	22 000,00 €	1 430,00 €	23 430,00 €	22 000,00 €
2057	22 000,00 €	22 000,00 €	715,00 €	22 715,00 €	0,00 €



## ② LES EMPRUNTS EN COURS

Type	Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Prochaine échéance	Montant prochaine échéance	ANNEE	Montant initial
Emprunt	MON545112EUR	BANQUE POSTALE	2 535 000,00 €	19,49 ans	Taux fixe à 4.17 %	01/08/2024	117 854,75 €	2023	2 600 000,00 €
Emprunt	MON501598EUR	BANQUE POSTALE	200 000,12 €	5,90 ans	Taux fixe à 2.2 %	01/04/2024	9 433,33 €	2014	500 000,00 €
Emprunt	378656G	CE	360 246,10 €	18,77 ans	(1 + 1.4)-Floor 0 sur	15/02/2024	8 361,89 €	2022	373 966,00 €
Emprunt	9856848	CE	420 000,00 €	13,04 ans	Taux fixe à 1.14 %	20/02/2024	34 788,00 €	2017	600 000,00 €
Emprunt	A3308320	CE	39 175,31 €	0,32 an	Taux fixe à 0.56 %	01/06/2024	39 394,69 €	2009	450 000,00 €
Emprunt	000293736	CDC	748 000,00 €	33,65 ans	(1 + 0.75)-Floor 0 sur	01/10/2024	50 050,00 €	2017	880 000,00 €
Emprunt	1709801	CE	18 918,43 €	0,76 an	Taux fixe à 1.45 %	08/11/2024	19 192,76 €	2009	241 544,65 €
Emprunt	202524G	CE	1 312 841,32 €	12,73 ans	Taux fixe à 0.81 %	29/04/2024	27 120,15 €	2021	1 530 783,51 €
Emprunt	MIN244194EUR	DEXIA CL	695 151,37 €	4,82 ans	% à barrière 5% sur	01/12/2024	153 155,61 €	2021	2 000 962,53 €

## VI – LE BUDGET ANNEXE

Par délibération en date du 7 décembre dernier, le conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe pour la création d'un lotissement communal.

*Pour rappel, les opérations de lotissement réalisées par les communes ne constituent pas une mission de service public mais d'exploitation du domaine privé de la collectivité et constituent des opérations à caractère industriel et commercial. Ces budgets sont soumis à l'instruction budgétaire et comptable de la collectivité de rattachement. Ils ont vocation à déterminer le prix de reviens des terrains aménagés, et par comparaison de celui-ci avec leur prix de vente, le gain ou la perte pour la commune*

## ESQUISSE DU BUDGET



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITION 2024 (HT)
6015	Terrains à aménager	10 000,00
6045	Etudes	20 000,00
605	MOE + TRAVAUX	209 000,00
608	Frais annexes	10 000,00
6611	Intérêts	0,00
7133	Variation des en-cours de production	0,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
002	Déficit reporté	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		249 000,00

7015	Vente de terrains aménagés	0,00
70133	Variation des en cours de production	0,00
71355-042	Variation des stocks de terrains aménagés	249 000,00
774	Subvention du Budget Principal	0,00
796	Transfert de charges financières	0,00
002	Excédent reporté	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		249 000,00

## SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITION 2024 (HT)
001	Déficit d'investissement reporté	
16874	Avance du budget principal	
3351	En cours de production - Terrains (SF)	
3354	En cours de production - Etudes (SF)	
3355	En cours de production - Travaux (SF)	
3358	En cours de production - Frais annexes (SF)	
3555-040	Stock de terrains aménagés	249 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		249 000,00

001	Excédent d'investissement reporté	0,00
16874	Avance du budget principal	0,00
1641	Emprunt	249 000,00
3351	En cours de production - Terrains (SI)	0,00
3354	En cours de production - Etudes (SI)	0,00
3355	En cours de production - Travaux (SI)	0,00
3358	En cours de production - Frais annexes (SI)	0,00
3555	Stocks de terrains aménagés (SI)	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		249 000,00